Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20240617-CA-DEL-2024-081-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

AGGLO Etampois Sud-Essonne www.caese.fr	**Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne** Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire **Conseil Communautaire du 17 juin 2024** *Rapporteur : Monsieur Guy CROSNIER*	**CA-DEL-2024-081**

Convention constitutive de groupement de commandes pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les 3 EPCI qui composent le Projet alimentaire territorial (PAT) du Sud Essonne en vue de la construction d'un outil de restauration collective locale

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 17 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Alain GUERTON (suppléant d'Evelyne THOUEMENT), Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Jérôme DESNOUE, Thierry GUERIN, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (53).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Franck COENNE, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (9),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Christian THIERRY (par procuration à Yves VILLATE), Geneviève MENNELET (par procuration à Jean-Louis CHANDELLIER), Camille BINET-DEZERT (par procuration à Maryline COMMEIGNES), Mathieu HILLAIRE (par procuration à Xavier GUIOMAR), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Patrick JULISSON (par procuration à Elisabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angélina DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Valérie MAUGARD), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (13),

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20240617-CA-DEL-2024-081-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Guy CROSNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le courrier du Préfet de la Région Île-de-France en date du 9 octobre 2023, informant le Président de la CAESE de l'échéance du label de niveau 1 du PAT Sud-Essonne à la date du 25 mars 2024,

VU la décision du Président n°CA-PDT-2023-224 du 17 novembre 2023 sollicitant la reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial du Sud-Essonne pour l'obtention du label 2 et son programme d'actions,

VU le courrier en date du 10 avril 2024 du Préfet de la Région Île-de-France notifiant de l'obtention de la labellisation de niveau 2 pour le PAT du Sud-Essonne,

VU la convention d'engagement d'usage de la marque collective signée par le Président pour une durée de 5 ans en date du 22 avril 2024,

CONSIDÉRANT que la CAESE s'est engagée en 2019, aux côtés des Communautés de Communes du Dourdannais en Hurepoix et d'Entre Juine et Renarde, dans une démarche en faveur de la transition écologique mais aussi agricole et alimentaire,

CONSIDÉRANT que les collectivités signataires du projet alimentaire territorial, afin d'assurer la continuité et la coordination du projet partagé, ont souhaité disposer d'une prestation pour accompagner la mise en œuvre du diagnostic, l'élaboration de scénarios et définition du programme détaillé préalable au lancement de la procédure de désignation d'un maître d'œuvre en vue de la construction de la cuisine centrale, commune aux 3 EPCI,

CONSIDÉRANT que le besoin de prestation à assurer pour les 3 EPCI sera commun pour la mise en œuvre coordonnée de l'outil de restauration collective locale du Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT que dans un souci d'optimisation des conditions de mobilisation de l'AMO, les EPCI ont souhaité recourir à la procédure de groupement de commandes pour engager la procédure de sélection d'un prestataire,

CONSIDÉRANT le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre les trois EPCI pour réaliser une prestation dans le cadre du Projet alimentaire territorial permettant le diagnostic de la restauration collective et l'accompagnement à la définition du programme détaillé préalable au lancement de la procédure de désignation d'un maitre d'œuvre en vue de la construction de la cuisine centrale,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre les trois Etablissements publics de coopération intercommunale pour une prestation dans le cadre du Projet alimentaire territorial visant :

- l'élaboration du diagnostic de la restauration collective,
- la définition de scénarios

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20240617-CA-DEL-2024-081-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

- l'accompagnement à la création de la structure juridique porteur de la centrale de restauration et définition du programme détaillé préalable à la désignation d'un maître d'œuvre en vue de la construction de la cuisine centrale.

APPROUVE que le coordonnateur du groupement soit la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne

APPROUVE qu'au besoin, la Commission d'appel d'offres mobilisée sera celle de la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne

APPROUVE que les dépenses liées à la prestation soient réparties de la manière suivante :

CAESE : 50%
CCDH : 25%
CCEJR : 25%

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des financements pour cofinancer cette étude et son suivi,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents y afférents.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

ETAMPOIS SUD-ESSONNE * Cté D'AGGLOMERATION * Le Président

Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le…